

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UN DIVORCE
PAR CONSENTEMENT MUTUEL**

- copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois
- copie intégrale en original de l'acte de naissance des époux et des enfants datant de moins de 3 mois
- copie du livret de famille
- copie de la pièce d'identité des époux recto-verso
- copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale des époux et/ou numéro d'immatriculation
- le dernier avis d'imposition du couple, ou leur avis d'imposition respectif
- les trois derniers bulletins de salaire des époux
- les derniers avis de notification de droits de la C.A.F (si allocations familiales)
- copie des éventuels contrats de prêts en cours
- état liquidatif notarié (en cas de bien(s) immobilier(s) en commun) : original acte notarié
- déclaration sur l'honneur (en cas de prestation compensatoire : voir modèle sur le site) : par chacun des époux, en original